

INFORMATIONS SUR LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

Filières ovine et caprine

Organismes ayant participé à la rédaction : FNO, FNEC, CNBL, Coop de France Bétail et Viande, FFCB, FMBV, FNEAP, FNICGV, SNIV-SNCP, DGAI, GDS France, Institut de l'Élevage, Interbev Ovins.

ICA : une exigence Européenne

Elevage



**Informations sanitaires
pertinentes**

- Elevage
- Abattoir
- Marché
- Centre de rassemblement

« La qualité sanitaire de la viande dépend aussi de la santé des animaux, des pratiques d'élevage et de l'environnement de l'élevage »

ICA : pourquoi ?

- La santé des animaux, les pratiques d'élevage et l'environnement de l'élevage ont une incidence sur la qualité sanitaire de la viande et donc sur la santé du consommateur,
- L'éleveur est responsable de la qualité sanitaire des produits issus de son élevage.
→ Il a l'obligation d'informer la filière sur d'éventuels problèmes sanitaires.

Le cadre réglementaire français

- Arrêté du 14 novembre 2012
 - Entre en vigueur le 1^{er} juillet 2013
- Note de service du 20 novembre 2012

**Les informations sanitaires
concernées par l'ICA
et règles de transmission**



Les informations concernées par l'ICA

MEDICAMENTS VETERINAIRES – animaux sous délai d'attente

BOTULISME CLINIQUE

LISTERIOSE CLINIQUE

**SALMONELLOSE CLINIQUE
DIGESTIVE OU SEPTICEMIQUE**

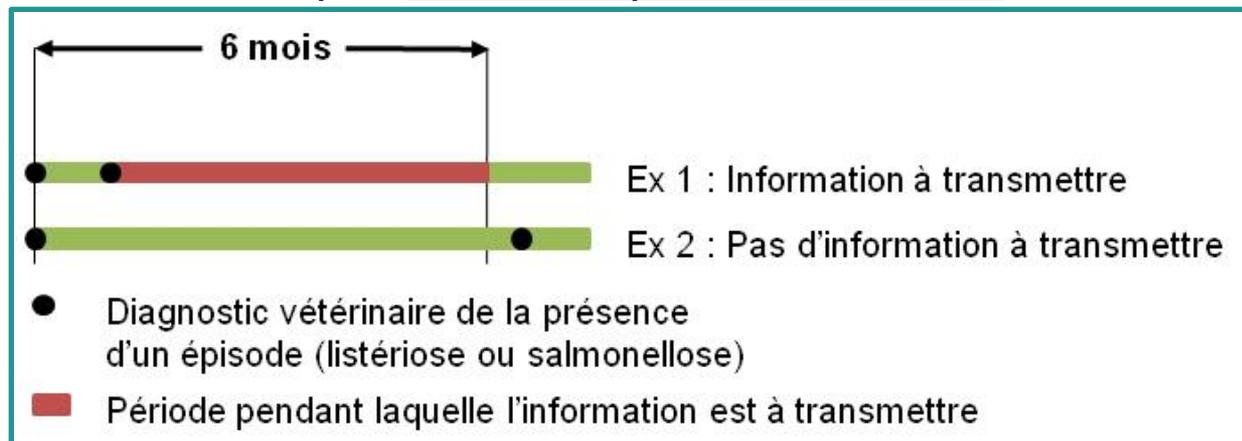
Confirmées par analyse de
laboratoire et diagnostic
vétérinaire

CONTAMINANTS DE L'ENVIRONNEMENT (informations provenant des
services vétérinaires)

ICA « listériose ou salmonellose clinique » ?

LES ANIMAUX CONCERNES

Tous les animaux du troupeau s'il y a eu 2 épisodes de listériose ou salmonellose clinique, confirmés par un vétérinaire, en 6 mois



Précisions IMPORTANTES

Episode = plusieurs animaux atteints

Listériose ou salmonellose clinique : cela comprend un diagnostic vétérinaire avec visite et analyses.

ICA « botulisme » ?

BOTULISME CLINIQUE

LES ANIMAUX CONCERNES

Les animaux du lot (animaux ayant reçu les mêmes aliments) où un cas de botulisme clinique a été détecté il y a moins de 15 jours.

ICA « traitements vétérinaires » et « contaminants de l'environnement » ?

TRAITEMENT VETERINAIRE

LES ANIMAUX CONCERNES

Tous les animaux encore sous délais d'attente

ATTENTION : il est interdit d'expédier à l'abattoir un animal sous délai d'attente

CONTAMINANT DE L'ENVIRONNEMENT

LES ANIMAUX CONCERNES

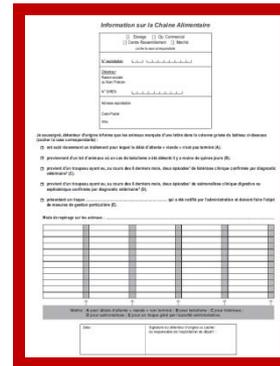
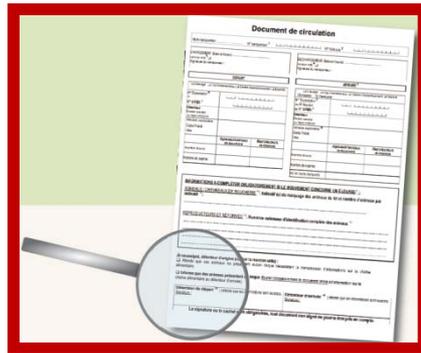
Tous les animaux spécifiés par les services vétérinaires **et tant qu'ils ne lèvent pas cette obligation** (même si l'animal a changé d'élevage)

En pratique - modalités de transmission de l'ICA



2 supports : document de circulation + document complémentaire ICA

Elevage



- Elevage
- Abattoir
- Marché
- Centre de rassemblement

L'ICA est à transmettre avec les animaux,
sauf si les services vétérinaires demandent par écrit qu'elle soit transmise 24h avant l'arrivée des animaux à l'abattoir

ICA et document de circulation

Document de circulation

N° de transporteur: N° SIREN¹ N° Vétérinaire²

CHARGEMENT (Date et heure)
Lieu et mil.³
Signature du transporteur:

DÉCHARGEMENT (Date et heure)
Lieu et mil.³
Signature du transporteur:

DÉPART		ARRIVÉE ⁴	
<input type="checkbox"/> Élevage <input type="checkbox"/> Op. d'abattage <input type="checkbox"/> Centre d'abattage <input type="checkbox"/> Abattoir			
N° Exploitant ⁵	N° Exploitant ⁵
N° SIREN ¹	N° SIREN ¹
Détenteur	Détenteur
Prise en charge	Prise en charge
Prise en charge	Prise en charge
Code Postal	Code Postal
Ville	Ville
Approuvés/Relevés de boucharde	Approuvés/Relevés de boucharde
Reproducteurs et réforme	Reproducteurs et réforme
Nombre d'ovins	Nombre d'ovins
Nombre de capris	Nombre de capris
N° de herd tags/codes	N° de herd tags/codes

INFORMATIONS À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT SI LE MOUVEMENT CONCERNE UN ÉLEVAGE⁷ :
AGNEAUX / CHEVREAUX DE BOUCHERIE⁸ : Indiquer (s) le marquage des animaux du lot et nombre d'animaux par indicatif⁹ :
.....
REPRODUCTEURS ET RÉFORMES¹⁰ : Numéros nationaux d'identification complets des animaux¹¹
.....
.....
.....

Je soussigné, détenteur d'origine (concernant la mention utile) :
 Atteste que ces animaux ne présentent aucun risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire.
 Informe que des animaux présentent des risques (doivent obligatoirement le documenter de telle ou telle information sur la chaîne alimentaire au détenteur d'arrivée).

Détenteur de départ¹² / atteste que les informations sont exactes. Signature:
Détenteur d'arrivée¹³ / atteste que les informations sont exactes. Signature:

La signature ou le cachet sont obligatoires, tout document non signé ne pourra être pris en compte.

ICA et document de circulation

Je n'ai pas d'informations sanitaires spécifiques à transmettre.

Je soussigné, détenteur d'origine (cocher la mention utile) :

- Atteste que ces animaux ne présentent aucun risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire.
- Informe que des animaux présentent un risque (fournir obligatoirement le document dédié à l'information sur la chaîne alimentaire au détenteur d'arrivée).

CAS 2 :

J'ai des informations sanitaires spécifiques à transmettre : je complète le document complémentaire ICA.

Je soussigné, détenteur d'origine (cocher la mention utile) :

- Atteste que ces animaux ne présentent aucun risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire.
- Informe que des animaux présentent un risque (fournir obligatoirement le document dédié à l'information sur la chaîne alimentaire au détenteur d'arrivée).

Conséquences en cas de défauts de transmission de l'ICA à l'abattoir

- Les défauts de transmission de l'ICA :
 - Absence de document ICA
 - Document ICA incomplet, raturé, illisible
 - Document ICA ne correspondant pas à l'animal ou au lot d'animaux
- Conséquences :
 - abattage de l'animal que si autorisation du vétérinaire sanitaire
 - Isolement de l'animal en bouverie
 - Inspection renforcée (ante et post-mortem)
 - Passage en fin de chaîne d'abattage

